

FAQ - Inondations 2024

◆ Mon immeuble a subi des dégâts causés par de l'eau et je souhaite présenter une réclamation à la Ville. Comment dois-je procéder?

Il faut transmettre une réclamation en suivant les règles prévues par la Loi sur les cités et villes. La réclamation doit être reçue par la Ville dans les 15 jours suivant l'incident. La réclamation peut être présentée sur le formulaire se trouvant sur le site web de la Ville (www.ville.mont-royal.qc.ca/fr/services/residents/reclamations) ou être transmise à l'adresse courriel greffier@ville.mont-royal.qc.ca.

◆ De l'eau s'est infiltrée dans mon immeuble. Je ne souhaite pas présenter une réclamation à la Ville, mais j'aimerais informer la Ville de l'évènement. Que dois-je faire?

Vous pouvez informer la Ville de l'évènement en transmettant un courriel au <u>greffier@ville.montroyal.qc.ca</u>. Dans ce cas, il serait important d'inscrire dans le courriel qu'il ne s'agit pas d'une réclamation.

◆ Que faire en cas d'inondation importante du sous-sol? Est-il encore salubre de vivre dans mon logement?

Si vous avez des doutes sur la salubrité de votre logement suite aux dégâts causés par la tempête Debby, n'hésitez pas à appeler le 311.

Des ressources sont disponibles, notamment en termes d'aide au logement en cas de dégâts importants rendant impossible l'habitation.



◆ Comment puis-je me débarrasser des déchets volumineux et des matériaux de démolition/rénovation dont je dispose suite aux dégâts d'eau causés par la tempête?

En plus de la collecte normale des déchets volumineux qui se tient aux deux semaines, la Ville a mis en place des collectes supplémentaires les 17, 21 et 24 août 2024. D'autres collectes supplémentaires pourraient être prévues en fonction des besoins.

◆ Sommes-nous admissibles au Programme général d'assistance financière lors de sinistre (PGAF) dont il a été question dans les médias?

Il s'agit d'un programme du Gouvernement du Québec. Actuellement, les résidents de la Ville de Mont-Royal ne sont pas éligibles, car le programme ne couvre pas les réclamations liées aux refoulements d'égout ou aux infiltrations d'eau sans inondation, c'est-à-dire sans débordement d'un cours d'eau. Cependant, des modifications pourraient bientôt être annoncées par le gouvernement. Pour plus de détails, nous vous encourageons à consulter le site guebec.ca.

◆ Qu'est-ce que la Ville a fait depuis novembre 2021 en lien avec le dossier des inondations/égouts?

♦ 2021:

- -Création d'une base de données géoréférencées du réseau d'égout de la Ville.
- -Discussions avec des professionnels pour la modélisation hydraulique du réseau d'égout unitaire en mai 2021.

♦ Automne 2022 :

- -Analyse de l'état des infrastructures présentée au conseil à l'automne 2022 et planification des investissements nécessaires en maintien des actifs.
- -Réalisation d'une modélisation hydraulique en vue de l'étude sur la capacité hydraulique du réseau d'égout unitaire par les professionnels (JFSA).



♦ Hiver et Été 2023 :

-Discussion avec divers professionnels sur la gestion des eaux pluviales.

◆ Automne 2023 :

- -Formation des employés de la Ville sur la protection des bâtiments contre les refoulements.
- -Réception de la Phase 1 du rapport de JFSA.
- -Présentation au conseil de l'étude de la Phase 1 du rapport de JFSA et proposition d'un plan d'action court, moyen et long terme.
- -Distribution d'une lettre aux résidents pour bien se protéger.
- -Début de l'élaboration du plan directeur d'égout par la Ville.

♦ Hiver et printemps 2024 :

- -Coordination avec la Ville de Montréal pour le choix du positionnement des débitmètres.
- -Lancement d'appels d'offre pour le mandat de calibration / pose de débitmètres à travers la Ville.

♦ Été 2024 :

- -Juillet 2024 : Attribution du contrat de débitmètre.
- -Août 2024 : Début d'installation des débitmètres. Installation terminée dans la semaine du 12 août 2024.

◆ Automne 2024 :

- -Octroi de la Phase 2 du mandat d'étude de la capacité hydraulique du réseau.
- -Continuation des discussions avec l'agglomération de Montréal.

♦ <u>Hiver 2025 :</u>

- -Résultats de la Phase 2 de l'étude attendus début 2025.
- -Continuation du plan directeur d'égout.



-Continuation des discussions avec l'agglomération de Montréal.

♦ À quoi sert le contrat de débitmètre octroyé lors de la séance du conseil municipal le 16 juillet 2024?

Le réseau d'égout unitaire de la Ville s'étend sur environ 85 km. Il est connecté en amont et en aval aux divers réseaux d'égouts de l'agglomération de Montréal. Environ 12 km de collecteur appartenant à l'agglomération de Montréal traversent notre territoire. Nos conduites s'y déversent pour ressortir vers les exutoires. Les réseaux d'égouts unitaires de Côte-Neige-Notre-Dame-De-Grâce, d'Outremont et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension se déversent également dans notre réseau avant de rejoindre les mêmes exutoires.

Il est donc très important de connaître tous les débits entrants et sortants de notre réseau, afin de bien évaluer sa capacité à véhiculer adéquatement les eaux.

La calibration du modèle hydraulique, par l'installation des débitmètres, nous permettra d'avoir un modèle qui reflète les conditions réelles en utilisant les données mesurées telles que les débits et les hauteurs d'eau pour dimensionner correctement les nouvelles infrastructures afin d'éviter un sous-dimensionnement ou un surdimensionnement.

En ayant une précision de données, la calibration va assurer une conception d'infrastructures résilientes et une gestion efficace des investissements pour ainsi nous permettre d'éviter des problèmes futurs pour une mauvaise conception.

◆ Le nettoyage des puisards et des égouts est-il fait annuellement?

Le nettoyage des puisards d'égouts se fait annuellement. Le nettoyage de notre réseau d'égouts unitaire est réalisé à partir d'une stratégie d'entretien et d'inspection basée et élaborée à partir des tableaux produits par le MAMH/CERIU.

Tel que mentionné plus tôt, nous avons 85 km de réseau d'égouts d'unitaire. Notre stratégie d'entretien et d'auscultation nous dicte quelles sont les conduites à nettoyer et à inspecter sur diverses périodes.

La Ville effectue aussi d'autres types de travaux sur le réseau qui viennent remplacer le nettoyage des conduites, notamment par le remplacement de ces dernières ainsi que par l'insertion d'une gaine structurale pour assurer leur réhabilitation.



Les experts et ingénieurs nous confirment que deux ans d'absence de nettoyage d'un système d'égouts unitaire comme à VMR n'est pas la cause des inondations. Un réseau d'égouts unitaire est conçu normalement pour prévoir un autorécurage des conduites, c'est-à-dire un nettoyage gravitaire par la pluie, notamment les pluies diluviennes.

◆ Que peut-on faire lors de fortes pluies?

Durant les épisodes de fortes pluies, il est recommandé de réduire, dans la mesure du possible, le rejet d'eau à l'égout (douche, bain, laveuse, lave-vaisselle, etc.), et ce, afin de ne pas augmenter la pression sur le réseau, mais également afin de réduire le risque d'auto-inondation.

Quand aura lieu la séance d'information sur les fortes pluies?

La séance d'information publique se tiendra le 19 septembre 2024. L'objet de cette séance d'information est d'expliquer les meilleures pratiques afin de protéger votre immeuble. Détails à venir.

♦ Où pouvons-nous trouver de l'information sur le sujet?

Beaucoup d'information sera communiquée pendant la soirée d'information. Nous travaillons aussi actuellement avec les spécialistes sur l'élaboration d'un dépliant informatif pour les résidents. Celui-ci mettra de l'avant les mesures à prendre pour se protéger.

Vous pouvez en tout temps vous rendre sur notre site Web dans la rubrique « Comment bien protéger votre résidence des fortes pluies » de la page « Égout et aqueduc » (https://www.ville.mont-royal.qc.ca/fr/services/voirie-et-entretien/egout-et-aqueduc#comment-bien-proteger-votre-residence-des-fortes-pluies).

♦ Pourquoi le rapport reçu à l'automne 2023 n'est-il pas partagé avec le public?

L'étude n'a pas été partagée pour le moment en raison des poursuites en cours intentées par des résidents contre la Ville. Toutefois, notre intention a toujours été de la rendre publique, et cela se fera en temps voulu.



◆ Est-ce que la Ville de Mont-Royal compte se doter de bassins de rétention?

Le bassin de rétention est une mesure que la Ville envisage sur une période à moyen terme.

La calibration du modèle hydraulique aidera à définir les besoins réels, que ce soit en lien avec la localisation des bassins de rétention ainsi que leur taille ou avec tout autre aménagement visant à contrôler la quantité des eaux de ruissellement.

♦ Quelles autres améliorations allez-vous apporter aux infrastructures de la ville?

Plusieurs améliorations sont prévues ou réfléchies en ce moment par les Services techniques. Ces améliorations seront regardées de plus près une fois que la calibration du modèle sera terminée.

- Tranchée drainante
- Saillie drainante
- Jardin de pluie
- Petit bassin de stockage souterrain
- Bande filtrante

Les travaux publics continuent d'entretenir les puisards et les regards d'égout. La Ville possède son programme de réhabilitation des conduites d'égouts qui sera regardé conjointement avec l'étude hydraulique.

◆ Quelles autres actions la Ville envisage-t-elle pour réduire l'impact des inondations potentielles?

Nous révisons également notre réglementation afin que les aménagements extérieurs soient plus résilients (plus d'espaces verts, réduction des surfaces imperméables, etc.). Un exemple d'aménagement résilient serait l'intégration dans le règlement de zonage, il y a une dizaine d'années, de l'obligation d'avoir une bande verte de 2 mètres longeant le périmètre de la cour arrière, facilitant ainsi la percolation des eaux dans le sol.

De plus, la Ville applique des mesures restrictives en termes de rejets des eaux pour les projets d'agrandissement domiciliaires ou de projets immobiliers. La Ville travaille à aménager des saillis drainantes emmagasinant l'eau.